

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. MÉKINAC  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC

Compte-rendu d'une assemblée publique de consultation tenue le mercredi 7 mars 2018, à la salle du conseil sise au 1216, rue Principale, Saint-Roch-de-Mékinac à 18 heures 30.

SONTS PRÉSENTS : Guy Dessureault, maire  
Robert Tessier, conseiller  
Micheline Demers, conseillère  
Gaétan Beauchesne, conseiller

Formant quorum sous la présidence du conseiller, monsieur Gaétan Beauchesne.

Est également présente Mme Sylvie Genois, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Assistance : 2 personnes

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 35 045-UR-2018-01**

- Le projet de règlement numéro 35 045-UR-2018-01 modifiant le règlement de zonage numéro 2015-07-003, modifiant l'annexe A – plan de zonage.
- Il s'agit d'inclure dans le zone 16 Vb les deux terrains #4 526 et #4 526 335 du cadastre du Québec.
- Que le projet de règlement concerne les zones 49 Cb – 16 Vb – 52 Co – 42 Ra – 51 P – 50 Ra et 48 Rb.

Monsieur Bernard Dumais demande en quoi consiste le zone 16 Vb, M. Gaétan Beauchesne donne les explications à M. Dumais.

Fin de l'assemblée il est 19h00.

\_\_\_\_\_  
Gaétan Beauchesne, conseiller      Sylvie Genois, Secrétaire-trésorière